

21ème RALLYE D'AUTOMNE VHC

6-7-8 novembre 2020

Le règlement particulier de ce rallye complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2020
Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. 2020

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier sportif de ce rallye.

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR –SECRETARIAT ET PERMANENCE DU RALLYE

ASA Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 44 23 23 - E-mail : SAO17@wanadoo.fr
Site Internet : www.sportautoocean.com
(N : 46°9'15,3" – O : 1°7'01,8")

ACCUEIL DES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

Vendredi 6 novembre 2020 à partir de 8h00
Samedi 7 novembre 2020 à partir de 8h00
Hôtel KYRIAD
34 Rue de la Scierie - 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05-46-50-26-60

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Esplanade Tabarly – 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 06 89.30.40.49

P.C. DIRECTION DE COURSE COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Hôtel KYRIAD
34 Rue de la Scierie - 17000 LA ROCHELLE

AFFICHAGE OFFICIEL

AU P.C et au Podium Départ Arrivée

REMISE DES PRIX

Sur le podium

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 7 septembre 2020

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Lundi 26 octobre 2020

Clôture des engagements

Pré-vérifications administratives, publication et distribution du carnet d'itinéraire, à la Concession VOLVO – 3 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE:

- Vendredi 30 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi 31 octobre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- Mardi 3 et mercredi 4 novembre 2020 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Jeudi 5 novembre 2020 : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dates et heures des reconnaissances :

31 octobre et 1er novembre et/ou 4 et 5 novembre
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Jeudi 5 novembre 2020 :

De 13h30 à 17h00

Séance d'essais

Vendredi 6 novembre 2020 :

- Vérifications administratives de 9h00 à 12h00
 - Vérifications techniques de 9h15 à 12h15
 - Mise en Parc de départ : de 10h00 à 13h00
- Quai de la Georgette – La Rochelle

- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 11h00
- 14h30 Publication des équipages admis au départ, l'ordre et heures des départs de la 1^{ère} étape au PC et au podium de départ.

- 17h00 départ de la 1^{ère} voiture
- Arrivée de la 1^{ère} étape à partir de 20h09

Samedi 7 novembre 2020 :

- 07h00 Publication des résultats de la 1^{ère} étape
- Ordre et heures des départs, de la 2^{ème} étape au PC et au podium de départ
- 08h00 départ de la 2^{ème} étape
- Arrivée de la 1^{ère} voiture à partir de 21h30, au Parc à Surgères
- Vérifications finales : voir article 1.3.12 du règlement standard
- Publication des résultats du rallye 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au PC et au podium à Surgères.
- Remise des prix sur le podium

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA Sport Automobile Océan :

www.sportautoocean.com

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan, en qualité d'organisateur administratif, organise le 21ème RALLYE D'AUTOMNE VHC qui se déroulera les 6-7-8 novembre 2020.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le 24/07/2020 sous le numéro 16/2020 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 409 en date du 31/08/2020.

Comité d'Organisation

Président :	Jérôme PIQUENOT
Vice-président :	Loïc BARBIER
Trésorier	Hervé HENO
Secrétaire	Michèle MEYER

Secrétariat et permanence du rallye

Secrétariat et Permanence du Rallye :

- du 7 septembre au 5 novembre 2020 : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05-46-44-23-23 – E-mail : sao17@wanadoo.fr
Site Internet : www.sportautoocean.com

- du vendredi 6 au samedi 7 novembre de 08h00 à minuit
Hôtel KYRIAD
34 Rue de la Scierie - 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05-46-50-26-60

Organisateur Technique

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Représentée par M. Daniel BLUTEAU.

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A. Jacques PAOLI

Collège des Commissaires Sportifs :

Président Dominique LUNEL
Membres François MONATH
Annie FOURCADE
Secrétaire Annie FOURCADE

Direction de course

Directeur de Course Joseph LORRE
Directeurs Adjointes Michel LAROUANDIE
Pascal BATTE
Roger DESMOULINS
Sylvie ZYCH
Directeur de Course Laurent TEILLARD
Adjoint au Nouveau Départ

Médecin Chef Jean Pierre RIGOBERT

Commissaires Techniques

Responsable Jean Louis BOSC
Luc GOURDON
Sébastien BLANCHARD

Commissaires Sportifs chargés des relations

avec les concurrents Renée JECKER
Gilles CHABERNAUD

Vérifications administratives

Laurent TEILLARD

Vérifications techniques

Alain BONNAUD

Véhicule tricolore

Philippe AGOSTINIS
Cyrille LHOMET

Véhicule Autorité

Jannick DAUBIGNÉ
Jean Marc SEGOUIN

Infos

Loïc BOUIN

Véhicule 000

Pierre SCHUBLER
Claude DELOUBES

Véhicule 00

Serge FAUVEL
Jacky FLEURIDAS

Voiture 0 VHC

Philippe CHEVAUCHER

Véhicule Balai

Françoise BOUCHON
Rémi DUMOND

Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES

Jean Louis MINEUR
Guillaume LEGRAND
Gilles MERLIOT
Jean Luc ROGER

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES

Alain BONNAUD
Joël BOURCIER
Sébastien DEUIL
Luc DEHAN

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES Point Inter

Christian ISNARD

Directeurs de Course adjoints délégués à la séance d'essais

Roger DESMOULINS

Commissaires Sportifs

Chargé de la publicité Jean Paul BONNAUD

Parc Fermé et Parc de Regroupement La Rochelle

Michel BLANC – Dominique JOUBERT

Parc Assistance La Rochelle

Jean François FOURCADE

Juges de fait

Equipe n°1 Jean Paul BONNAUD
Gilles BOUBIEN
Equipe n°2 Jacques TROMAS
Jean Michel COURJEAU

Affichage officiel

Jean Luc COUSSEAU

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

Chargés des relations avec la presse

Serge DUQUESNOY

Classement Chronolive

Responsable des reconnaissances

Sébastien BLANCHARD

Responsable du chronométrage

Stéphane MONFORT

Relation sécurité avec le PC

Ouverture 1^{er} tour Daniel BLUTEAU

Chronométrage

Chronométreurs FFSA

Remise des Prix

Philippe SOING

Commissaires

Participation des commissaires de l'ensemble des Ligues du Sport Automobile.

1.2. ELIGIBILITE

Le 21^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHC compte pour :
- la Coupe de France des Rallyes VHC 2020-2021 coefficient 2
- le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord 2020-2021

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une heure de convocation pour les vérifications administratives;
Les vérifications auront lieu le vendredi 6 novembre - Esplanade Eric TABARLY LA ROCHELLE de 9h00 à 12h00 pour les vérifications administratives et de 9h15 à 12h15 pour les vérifications techniques.

Vérifications administratives préliminaires : elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires, au bureau du SAO.

Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les documents suivants :

Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité
Licences du pilote et du copilote valables pour l'année en cours
Le PTH/PTN de la voiture
Le passeport technique 3 volets.

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation ...) et divers autres documents.

Les concurrents ayant présenté l'ensemble des documents ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement : **Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité et Licences du pilote et du copilote de l'année en cours, lors des vérifications administratives obligatoires** du vendredi 6 novembre 2020.

A l'issue des vérifications, les voitures seront mises en parc fermé Quai de la Georgette à La Rochelle.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à
Etablissements Municipaux
17700 SURGERES
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 21^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHC doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, **complétée lisiblement et intégralement**, au plus tard le lundi 26 octobre 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Ne pas oublier de renseigner pour le pilote ET le copilote, entièrement et correctement, pour transmission à la Préfecture :

- l'adresse

- le n° de permis de conduire

Une zone de ravitaillement en carburant étant prévue, ne pas oublier de renseigner la zone pour indiquer si vous utilisez le carburant du commerce ou si vous avez votre propre carburant.

3.1.10. Compte tenu du 63^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME, du 2^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHRS et du 2^{ème} RALLYE D'AUTOMNE ENRS, le nombre maximum des engagés pour les 4 rallyes est fixé à 200 voitures maximum.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à 460 €

- sans la publicité facultative des organisateurs à 920 €

Y compris la prime d'assurance

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des caractéristiques du véhicule de reconnaissance et 1 PHOTO RECENTE ET NETTE POUR LE

PILOTE ET POUR LE COPILOTE avec le nom au dos des photos.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3. ORDRE DE DEPART

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 : Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **pour la première liste :** groupe 4/5, **groupe 2, groupe 3, groupe 1**, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
 - **pour la deuxième liste :** **groupes B et A, groupe N**, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées
- **Les voitures du groupe Classic de compétition**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

Reclassement après l'ES3

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) titulaires d'un passeport technique historique (PTH/PTN).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1977 à 1981) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié.

4.3. ASSISTANCE

4.3.1.2

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit

directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

4.3.2.. Parc d'Assistance

Le Parc d'Assistance sera situé :Les Minimés à La Rochelle

Dans le Parc d'Assistance ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.

Ce véhicule d'assistance devra être identifié au moyen du sticker "Assistance" collé sur le pare-brise côté passager, sticker qui sera remis lors du retrait du carnet d'itinéraire. Seule la présence de ce sticker donnera accès au Parc d'Assistance.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures.

La vitesse dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

Aucun plateau ne sera admis en parc d'assistance.

4.3.2.2. Zone de ravitaillement carburant

Il est mis en place une zone de ravitaillement carburant accessible uniquement après les ES 7 et 11

Le ravitaillement en carburant est autorisé dans la station-service du Centre LECLERC, indiquée sur le carnet d'itinéraire comme station autorisée sur le parcours, uniquement pour les concurrents utilisant des carburants du commerce. Aucune présence d'assistance n'est autorisée, seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe.

Pour les concurrents n'utilisant pas des carburants du commerce, il est mis en place une zone de ravitaillement carburant sur le parking Personnel LECLERC. L'accès à cette zone sera autorisé UNIQUEMENT aux concurrents en ayant fait la demande sur leur fiche d'engagement et à un véhicule d'assistance léger identifié. Il leur sera délivré un sticker « ACCES ZONE RAVITAILLEMENT » à apposer sur le véhicule d'assistance léger (un véhicule d'assistance léger pourra assurer le ravitaillement de plusieurs concurrents). Dans cette zone les bidons devront être obligatoirement en fer, **les jerricans en plastiques sont INTERDITS.**

L'accès à cette zone de ravitaillement ne sera autorisé qu'à deux membres de l'assistance de l'équipage portant des vêtements non synthétiques recouvrant complètement bras et jambes, avec un col fermé. Le port d'une cagoule ignifugée du type "chouette", de gants et de lunettes de protection est également obligatoire durant le ravitaillement en carburant.

Distance maximum entre 2 parcs d'assistance :

Vendredi 6 novembre :

1^{ère} section : 116,540 km dont 26,449 km d'ES

Samedi 7 novembre :

2^{ème} section : 168,865 km dont 42,550 km d'ES

3^{ème} section : 168,865 km dont 42,550 km d'ES

4^{ème} section : 73,367 km dont 18,849 km d'ES

Distance maximum entre 2 "ravitaillements carburant" :

Samedi 7 novembre :

2^{ème} et 3^{ème} section :

Parc d'assistance- Ravitaillement : 77,085 km dont 18,849 km d'ES

4.3.2.3 Dans chaque Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour

foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans

- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture

- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures

- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance

- en outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Dans la Zone de ravitaillement carburant située sur le parking Personnel LECLERC il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans

- de disposer sous la partie de la voiture de course où se fait le ravitaillement une bâche étanche résistante aux hydrocarbures.

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs.

Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

5.2. Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif organisation au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

6.1. DESCRIPTION

Le Rallye représente un parcours de 527,637 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130,398 km.

Les épreuves spéciales sont :

Le vendredi

- VOUHÉ	6,699 km	1 fois
- AIGREFEUILLE	8,234 km	1 fois
- STE SOULLE	11,466 km	1 fois

Le samedi

- AIGREFEUILLE	12,150 km	3 fois
- VOUHÉ	6,699 km	3 fois
- GENOUILLÉ	11,882 km	2 fois
- BOUHET	11,819 km	2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passage en reconnaissances autorisé dans chaque ES est de trois au maximum.

Les reconnaissances seront réglementées dans le temps à 2 sessions :

31 octobre et 1^{er} novembre – 4 et 5 novembre de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Le panachage week-end et semaine est autorisé

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 6 novembre, au CH d'entrée des vérifications administratives, pour 14h00 au plus tard.**

Les concurrents doivent inscrire, eux-mêmes, au stylo à bille, sur le carnet de pointage, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans l'ES). L'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront applicables : article 6.2.7 de la Réglementation Standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités :

- 1^{ère} infraction : amende de 160 € et 10s de pénalité
- 2^{ème} infraction : amende de 320 € et 1mn de pénalité
- 3^{ème} infraction : disqualification

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

7.1. DEPART

Avant le départ, les voitures seront conduites au Parc Fermé Quai de la Georgette – La Rochelle.

- le vendredi 6 novembre 2020 entre 10h00 et 13h00,
- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 13h00,
- le départ des voitures sera donné de minute en minute. La 1^{ère} voiture du RALLYE D'AUTOMNE VHC partira à 17h00.

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme aux règles spécifiques VHC 2020

7.5.8. Un départ anticipé est un départ effectué avant que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant.

Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course :

- 1^{ère} infraction : 10 secondes
- 2^{ème} infraction : 1 minute
- 3^{ème} infraction : 3 minutes
- Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et particulièrement en cas de récidive.

7.5.18 SECURITE DES CONCURRENTS

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée .Il

n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.21 BASE D'ESSAI

Une séance d'essais sera organisée le **JEUDI 5 NOVEMBRE** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00. Elle est réservée à 30 concurrents au total des rallyes qui seront régulièrement engagés, qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 100 €.

Au cours de ces essais, après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Charente Maritime.

ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL - PENALITÉ

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10. PRIX :

Des prix en nature récompenseront les 3 premiers équipages de chaque catégorie ainsi que le premier équipage féminin.

La remise des prix se déroulera sur le podium:

SORTIE DU PARC FERMÉ FINAL : à l'ouverture du Parc Fermé Final, nous vous demandons de sortir les véhicules le plus rapidement possible et dans le plus strict respect des riverains, au regard de l'heure tardive.

**ANNEXE 5 : Epreuves Spéciales
RALLYE D'AUTOMNE VHC**

PREMIERE SECTION :

SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LA ROCHELLE

116,540 Km comprenant 3 épreuves spéciales de 26,449 Km

E.S. n° 1 : VOUHÉ	6,699 Km
E.S. n° 2 : AIGREFEUILLE	8,234 Km
E.S. n° 3 : SAINTE SOULLE	11,466 Km

DEUXIEME SECTION :

SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

168,865 Km comprenant 4 épreuves spéciales totalisant 42,550 Km

E.S. n° 4 : AIGREFEUILLE	12,150 Km
E.S. n° 5 : VOUHÉ	6,699 Km
E.S. n° 6 : GENOUILLÉ	11,882 Km
E.S. n° 7 : BOUHET	11,819 Km

TROISIEME SECTION :

SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

168,865 Km comprenant 4 épreuves spéciales totalisant 42,550 Km

E.S. n° 8 : AIGREFEUILLE	12,150 Km
E.S. n° 9 : VOUHÉ	6,699 Km
E.S. n° 10 : GENOUILLÉ	11,882 Km
E.S. n° 11 : BOUHET	11,819 Km

QUATRIEME SECTION :

SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ FINAL SURGERES

73,367 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 18,849 Km

E.S. n° 12 : AIGREFEUILLE	12,150 Km
E.S. n° 13 : VOUHÉ	6,699 Km

Soit une longueur totale du Rallye de 527,637 km comprenant 13 épreuves spéciales totalisant 130,398 km

RALLYE D'AUTOMNE VHC
ANNEXE 5 bis : Itinéraires et Contrôles

Contrôles	Itinéraire	Partiel	Kilométrage		Temps imparti	Horaires	
			Entre	Total		Première voiture VHC	Dernière voiture VHC
			CH				

Vendredi 6 novembre 2020

PREMIERE ETAPE

PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC FERMÉ LA ROCHELLE

Premier secteur :		2,794	Temps imparti :		0:10		
CH 0	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé					17:00	17:45
CH 0A	LA ROCHELLE Entrée Parc d'Assistance Les Minimés	2,794	2,794	2,794	0:10	17:10	17:55
	LA ROCHELLE PARC D'ASSISTANCE				0:20		
Deuxième secteur :		36,412	Temps imparti :		0:50		
CH 0B	LA ROCHELLE Sortie du Parc d'Assistance Les Minimés					17:30	18:15
CH 1	VOUHÉ	36,412	36,412	39,206	0:50	18:20	19:05
	Neutralisation	0,092			0:03		
Troisième secteur :		30,497	Temps imparti :		00:35		
1ère épreuve spéciale "VOUHÉ" :		6,699					
DES 1	Départ E.S 1			39,298		18:23	19:08
AES 1	Arrivée E.S. 1	6,699					
CH 2	AIGREFEUILLE	23,798	30,497	69,795	0:35	18:58	19:43
	Neutralisation	0,238			0:03		
Quatrième secteur :		20,799	Temps imparti :		0:35		
2ème épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" :		8,284					
DES 2	Départ E.S. 2			70,033		19:01	19:46
AES 2	Arrivée E.S. °2	8,284					
CH 3	SAINTE SOULLE	12,515	20,799	90,832	0:30	19:31	20:16
	Neutralisation	0,358			0:03		
Cinquième secteur :		25,350	Temps imparti :		0:35		
3ème épreuve spéciale "SAINTE SOULLE" :		11,466					
DES 3	Départ E.S. 3			91,190		19:34	20:19
AES 3	Arrivée E.S. 3	11,466					
CH 3A	LA ROCHELLE : Entrée Parc Fermé	13,884	25,350	116,540	0:35	20:09	20:54

Samedi 7 novembre 2020

DEUXIEME ETAPE

DEUXIEME SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

Sixième secteur :		2,794	Temps imparti :		0:10		
CH 3B	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé					8:00	8:45
CH 3C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés	2,794	2,794	119,334	0:10	8:10	8:55
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:30		
Septième secteur :		22,488	Temps imparti :		0:30		
CH 3D	LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimés					8:40	9:25
CH 3E	AIGREFEUILLE : Entrée pause	22,488	22,488	141,822	0:30	9:10	9:55
	AIGREFEUILLE - PAUSE				0:20		
Huitième secteur :		1,108	Temps imparti :		0:05		
CH 3F	AIGREFEUILLE : Sortie pause					9:30	10:15
CH 4	AIGREFEUILLE	1,108	1,108	142,930	0:05	9:35	10:20
	Neutralisation	0,238		143,168	0:03		
Neuvième secteur :		27,590	Temps imparti :		0:30		
Quatrième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" :		12,150					
DES 4	Départ E.S. 4			143,168		9:38	10:23
AES 4	Arrivée E.S. 4	12,150					
CH 5	VOUHE	15,440	27,590	170,758	0:30	10:08	10:53
	Neutralisation	0,092		170,850	0:03		
Dixième secteur :		22,775	Temps imparti :		0:45		
Cinquième épreuve spéciale "VOUHÉ" :		6,699					
DES 5	Départ E.S. 5			170,850		10:11	10:56
AES 5	Arrivée E.S. 5	6,699					
CH 5A	SURGERES : Place de l'Europe	16,076	22,775	193,625	0:45	10:56	11:41
	SURGERES - REFUELING				0:20		
Onzième secteur :		16,508	Temps imparti :		0:20		
CH 5B	SURGERES : Sortie Refueling					11:16	12:01
CH 6	GENOUILLÉ	16,508	16,508	210,133	0:20	11:36	12:21
	Neutralisation	0,176		210,309	0:03		
Douzième secteur :		31,366	Temps imparti :		0:35		
Sixième épreuve spéciale "GENOUILLÉ" :		11,882					
DES 6	Départ E.S. 6			210,309		11:39	12:24
AES 6	Arrivée E.S. 6	11,882					
CH 7	Fougerolles	19,484	31,366	241,675	0:35	12:14	12:59
	Neutralisation	0,195		241,870	0:03		
Treizième secteur :		43,535	Temps imparti :		0:50		
Septième épreuve spéciale "BOUHET" :		11,819					
DES 7	Départ E.S. 7			241,870		12:17	13:02
AES 7	Arrivée E.S. 7	11,819					
CH 7A	LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement	31,716	43,535	285,405	0:50	13:07	13:52
	LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT				0:30		

Contrôles	Itinéraire	Partiel	Kilométrage		Temps imparti	Horaires	
			Entre	Total		Première voiture Moderne	Dernière voiture Moderne
			CH				

TROISIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

Quatorzième secteur :		2,794	Temps imparti :		0:10		
CH 7B	LA ROCHELLE : Sortie Parc Regroupement					13:37	14:22
CH 7C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés	2,794	2,794	288,199	0:10	13:47	14:32
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:30		
Quinzième secteur :		22,488	Temps imparti :		0:30		
CH 7D	LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimés					14:17	15:02
CH 7E	AIGREFEUILLE : Entrée pause	22,488	22,488	310,687	0:30	14:47	15:32
	AIGREFEUILLE - PAUSE				0:20		
Seizième secteur :		1,108	Temps imparti :		0:05		
CH 7F	AIGREFEUILLE : Sortie pause					15:07	15:52
CH 8	AIGREFEUILLE	1,108	1,108	311,795	0:05	15:12	15:57
	Neutralisation	0,238		312,033	0:03		
Dix septième secteur :		27,590	Temps imparti :		0:30		
Huitième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" :		12,150					
DES 8	Départ E.S. 8			312,033		15:15	16:00
AES 8	Arrivée E.S. 8	12,150					
CH 9	VOUHE	15,440	27,590	339,623	0:30	15:45	16:30
	Neutralisation	0,092		339,715	0:03		
Dix huitième secteur :		22,775	Temps imparti :		0:45		
Neuvième épreuve spéciale "VOUHÉ" :		6,699					
DES 9	Départ E.S. 9			339,715		15:48	16:33
AES 9	Arrivée E.S.9	6,699					
CH 9A	SURGERES : Place de l'Europe	16,076	22,775	362,490	0:45	16:33	17:18
	SURGERES - REFUELING				0:20		
Dix neuvième secteur :		16,508	Temps imparti :		0:20		
CH 9B	SURGERES : Sortie Refueling					16:53	17:38
CH 10	GENOUILLÉ	16,508	16,508	378,998	0:20	17:13	17:58
	Neutralisation	0,176		379,174	0:03		
Vingtième secteur :		31,366	Temps imparti :		0:35		
Dixième épreuve spéciale "GENOUILLÉ" :		11,882					
DES 10	Départ E.S.10			379,174		17:16	18:01
AES 10	Arrivée E.S. 10	11,882					
CH 11	Fougerolles	19,484	31,366	410,540	0:35	17:51	18:36
	Neutralisation	0,195		410,735	0:03		
Vingt et unième secteur :		43,535	Temps imparti :		0:50		
Septième épreuve spéciale "BOUHET" :		11,819					
DES 11	Départ E.S. 11			410,735		17:54	18:39
AES 11	Arrivée E.S. 11	11,819					
CH 11A	LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement	31,716	43,535	454,270	0:50	18:44	19:29
	LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT				0:30		

QUATRIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC FERMÉ SURGERES

Vingt deuxième secteur :		2,794	Temps imparti :		0:10		
CH 11B	LA ROCHELLE : Sortie Regroupement					19:14	19:59
CH 11C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés	2,794	2,794	457,064	0:10	19:24	20:09
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:30		
Vingtième troisième secteur :		23,523	Temps imparti :		0:35		
CH 11D	LA ROCHELLE Sortie Parc d'Assistance					19:54	20:39
CH 12	AIGREFEUILLE	23,523	23,523	480,587	0:35	20:29	21:14
	Neutralisation	0,238		480,825	0:03		
Vingt quatrième secteur :		27,590	Temps imparti :		0:30		
Douzième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" :		12,150					
DES 12	Départ E.S. 12			480,825		20:32	21:17
AES 12	Arrivée E.S.12	12,150					
CH 13	VOUHÉ	15,440	27,590	508,415	0:30	21:02	21:47
	Neutralisation	0,092		508,507	0:03		
Vingt cinquième secteur :		19,130	Temps imparti :		0:25		
Treizième épreuve spéciale "VOUHÉ" :		6,699					
DES 13	Départ E.S. 13			508,507		21:05	21:50
AES 13	Arrivée E.S.13	6,699					
CH 13A	SURGERES : Entrée Parc Fermé Final	12,431	19,130	527,637	0:25	21:30	22:15